Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021 Affichage : 16/04/2021

N° D'ORDRE : 2021-61

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 22
Pouvoirs: 07

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

Excusé: 00
Absents: 00
Qui ont pris part
à la délibération: 28

Date de convocation: 2 Avril 2021

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier (ne prend pas part au vote) – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ARGENTO Katia pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021

B. VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021

3. Association Nautique de Saint-Mandrier (ANSM)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la 1ère Adjointe.

Nom de l'organisme bénéficiaire	BP 2021
ANSM Association Nautique Saint-Mandrier	1 000,00 €

Avant de procéder au vote, Madame la 1ère Adjointe indique que Monsieur Xavier QUENET ne prend pas part au vote.

Après avoir donnée toutes précisions utiles, Madame la 1ère Adjointe demande à l'Assemblée de bien vouloir voter ladite subvention à l'association conformément au tableau ci-dessus.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1^{ère} Adjointe, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2311-7;
- VU la subvention précitée.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'approuver la subvention à l'Association Nautique de Saint-Mandrier pour l'année 2021 pour un montant de 1 000 €.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT